



13^{ème} législature

Question N° :
125655

**de M. Muet Pierre-Alain (Socialiste, radical, citoyen et divers gauche -
Rhône)**

**Question
écrite**

Ministère interrogé > Budget, comptes publics et réforme
de l'État

Ministère attributaire > Économie, finances et industrie

Rubrique > TVA

Tête d'analyse > taux

Analyse > services à la personne

Question publiée au JO le : **27/12/2011** page : **13448**
Date de changement d'attribution : **10/01/2012**

Texte de la question

M. Pierre-Alain Muet attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur l'augmentation du taux réduit de TVA de 5,5 % à 7 % hors produits de première nécessité et prestations pour les personnes handicapées. Les entreprises oeuvrant dans le secteur du service à la personne s'inquiètent de cette mesure qui ne manquerait pas de les mettre en difficulté vis-à-vis des associations qui, à l'instar des CCAS et des particuliers employeurs, ne sont pas assujetties à cette taxe et qui garderont un tarif préférentiel. Elles craignent donc une distorsion de concurrence qui pourrait se traduire en dernier ressort par la fermeture de nombreuses structures dans les années qui viennent. Aussi lui demande-t-il si le Gouvernement serait susceptible de préserver le taux réduit de TVA à 5,5 % pour ces entreprises.